



L'intelligence du Jeu, l'émotion du Sport

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs

Comité directeur de la FFE 10 octobre 2020 – Par Visioconférence

Relevé de conclusions

Présents

Bachar KOUATLY

David ROS

Stéphane ESCAFRE (représenté à partir de 12h30 par Anémone KULCZAK)

Cyrille DIMEY (représenté par Olivier DELABARRE de 11h45 à midi)

Johanna BASTI

Eric LE ROL

Sophie MILLIET (représentée par Laurent FREYD à 12h30)

Réza SALAMI

Eric PRIE (absent à partir de 12h35)

Frédéric LOYARTE

André RASNEUR

Bruno DELPORT

Anémone KULCZAK

Véronique REVOY

Laurent FREYD

Yves MAREK

Absents représentés : Rudolphe HIDALGO (représenté par Bachar KOUATLY), Pascal LAZARRE (représenté par David ROS), Sophie FANCELLI (représentée par Bachar KOUATLY), Jean Paul GRIGGIO (représenté par Sophie MILLET, puis par Laurent FREYD), Jean STAUNE (représenté par Bachar KOUATLY), Nathalie FRANC (représentée par David ROS).

Absents non représentés : Amélie LACHAT

Présents à titre consultatifs

Mathilde CHOISY, Directrice Générale

Jocelyne WOLFANGEL, Directrice Nationale des Échecs au Féminin

Luc FANCELLI, Président de la Commission Technique

Eric DELMOTTE, Directeur National du Numérique
Christophe MATHIEU, chargé mission formation

Le Président accueille les membres du Comité Directeur, organisé à titre exceptionnel en visioconférence en raison de la situation sanitaire.

1. Ordre du jour et approbation du précédent relevé de décisions

Vote : Pour 17, Contre 1, Abstention 3

Yves MAREK non présent au dernier Comité Directeur ne prend pas part au vote

2. Situation des compétitions fédérales - Luc FANCELLI et Jocelyne WOLFANGEL

Luc FANCELLI fait un point sur la Coupe de France 2020 et sur les interclubs 2020. Malgré la situation sanitaire, il constate que ces deux compétitions ont un niveau important de clubs participants.

Jocelyne WOLFANGEL propose de faire le tournoi Roza Lallemand 2020 en ligne (championnat de France féminin rapide), et de l'ouvrir à toutes les licenciées dont les jeunes du programme Smart Girls 2019 (programme qui a eu un grand succès et potentiel de fidélisation).

Remerciements à Jocelyne WOLFANGEL de Bachar KOUATLY pour l'activité de la Direction Nationale des Échecs au féminin pour le développement de la pratique malgré la situation sanitaire.

3. Point sur un travail de réforme de la formation - Christophe MATHIEU

Présentation des travaux en cours sur la réforme de la formation – mission confiée en 2019.

André RASNEUR regrette que cette présentation ait été envoyée très tard, le soir juste avant la réunion. Laurent FREYD reconnaît qu'un envoi de documents avant le Comité Directeur est en fait rare et donc salue cet envoi.

Une discussion s'engage sur le calcul du taux de rebond (reprise de licence d'une année à une autre sur les jeunes) entre Christophe MATHIEU, André RASNEUR et Mathilde CHOISY. Christophe MATHIEU explique que d'autres fédérations sportives dissocient la mesure de la progression du jeune de la compétition (ceinture en judo, étoile en ski...). André RASNEUR rappelle que la FFE avait aussi ce type de badges de progression par le passé.

Le travail de Christophe MATHIEU est salué par Bachar KOUATLY, Véronique REVOY ainsi que par David ROS.

4. Situation des licences, situation sanitaire et préparation du championnat de France des jeunes 2021

Mathilde CHOISY, Directrice Générale, explique que le nombre de licenciés est en baisse de 20%, notamment sur les licences A. Un point sera fait suite aux interclubs. Mathilde CHOISY explique que le protocole sanitaire est plutôt bien vu par les municipalités, ce qui permet à certains clubs d'ouvrir.

Mathilde CHOISY fait des propositions concernant les qualifications à venir pour les Championnats de France des jeunes 2021, compte tenu des incertitudes sur la situation sanitaire à venir. Ces propositions concernent la prise en considération des joueurs qui se sont qualifiés pour le championnat 2020 qui ont dû être annulés à cause de la crise de la Covid-19. Plusieurs des jeunes joueurs ont changé de catégorie d'âge et cela rend difficile de simplement prendre les qualifiés de 2020 directement pour le championnat à venir de 2021. Plusieurs options sont présentées et débattues, dont celle de faire de 2020 une année blanche. André RASNEUR met en avant la nécessité de la simplicité pour les clubs et d'éviter de faire des qualifications qui pourraient encourager que des jeunes joueurs déjà qualifiés fassent un résultat qui puissent favoriser d'autres joueurs amis. Olivier DELABARRE explique que d'autres fédérations sportives, telle que la boxe française, ont donné des titres de champion de France par catégorie et par zone géographique.

Trois propositions sont soumises au vote du Comité Directeur :

Proposition 1 - nouveau cycle ; Proposition 2 - garder les qualifiés de 2020 et rajouter des places en nombre limité pour les qualifiés 2021 donc un ajout fixe ; Proposition 3 - garder les qualifiés 2020 mais les obliger à jouer la qualification pour 2021 et on les déduit des quotas : ajout dynamique.

Vote : 21 votes exprimés,

Proposition 1 : 11 votes

Proposition 2 : 2 votes

Proposition 3 : 6 votes

2 abstentions

Un nouveau cycle fixera donc les qualifiés pour le championnat des jeunes 2021.

5- Proposition de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire le 25 octobre 2020

Bachar KOUATLY rappelle que l'AG Ordinaire a été reportée pour des raisons sanitaires et que cette décision a été prise pour protéger les participants et éviter que cette AG ne soit un cluster. Il explique qu'il est possible par les ordonnances du Ministère des sports de faire une AG à distance. La FFE a donc consulté des sociétés pour faire cette AG à distance. Il présente cette solution comme la solution de la raison et qui favorise une participation importante des clubs.

Mathilde CHOISY explique que la participation au vote électronique pendant une AG en ligne est relativement simple – les clubs reçoivent leur convocation 15 jours avant et reçoivent des codes pour accéder à la plateforme de vote sécurisée en live mais aussi 24h avant le début de l'AG, ce qui permet notamment aux clubs des Dom Tom de participer au vote. Les votes sont clôturés à la fin de l'AG. L'intégralité des fédérations font leurs AG en ligne actuellement et la FFE a approché des prestataires qui ont déjà organisé des AG pour des fédérations, notamment celle du rugby.

Eric LE ROL s'inquiète que le Ministère des finances impose une décision de justice en cas de non validation des comptes d'une association après le 30 septembre. Pour lui, donc il sera possible à qui-conque de contester les comptes de la FFE. Bruno DELPORT considère qu'avec plus de 4000 d'associations en France dans le même cas, ce risque est minimal pour la FFE.

Compte tenu de la nécessité d'envoyer la convocation 15 jours avant l'Assemblée Générale, Bachar KOUATLY propose que la date du samedi 31 octobre soit retenue pour cette AG en ligne.

Eric LE ROL demande des précisions sur les modalités de vote. Mathilde CHOISY et Eric DELMOTTE expliquent que le/la président(e) du club va recevoir un code pour avoir possibilité de voter : il ou elle pourra voter au fur et à mesure de l'AG ou voter à l'avance et tant que le vote sera ouvert jusque à la fin de cette même AG, il ou elle peut changer son vote. Cette AG aura lieu sur la plateforme Zoom webinar – avec le principe de la main levée pour demander à prendre la parole - comme lors des CD. Les votes seront suivant l'ordre du jour et la plateforme ne permet pas de faire des vote *ad hoc* au dernier moment pendant le cours de l'AG. Compte tenu de la possibilité de voter 24h avant la tenue en direct de l'AG, il n'y aura pas de procurations/pouvoirs. Eric LE ROL estime que cela rendra les résultats des votes contestables.

Mathilde CHOISY explique que la FFR vient de faire son AG avec ce prestataire avec 92% de participation des clubs.

Sophie MILLET trouve que le prix d'une AG en ligne est élevé. Mathilde CHOISY explique que cela est moins cher que le coût d'une AG en présentiel.

Vote sur une AG le 31/10 en distanciel – 23 exprimés - Absence pour ce vote de Cyrille Dimey pour ce vote uniquement, représenté par Olivier Delabarre

Pour : 16

Contre : 3

Abst : 4

6-Élections fédérales

Bachar KOUATLY rappelle que la FFE a été dans l'anticipation tout au long de la crise Covid. Il est difficile dans le contexte actuel qu'une AG électorale ait lieu en décembre. L'AG est donc reportée au le 3 avril 2021, avec un dépôt des listes avant le 3 novembre.

André RASNEUR explique que le Ministère des Sports dans son rapport a été très clair, en n'envisageant pas un report des élections sur le mois d'avril 2021. Il estime qu'il vaut mieux ne pas choisir une solution qui risque de faire perdre l'agrément sport à la FFE.

Bruno DELPORT rappelle que le CD avait d'abord décidé d'avancer l'AG de décembre à juin 2020. De plus le rapport du Ministère a conclu en même temps que les échecs ne sont pas un sport, tout en disant qu'il y a un risque de perte d'agrément. Aucune solution actuellement envisagée pour ces élections ne respecte les statuts. Donc le plus évident pour le bien de la fédération est une campagne électorale la plus « normale » - il rappelle qu'actuellement les Agences Régionales de Santé disent que l'on a une certitude sur le mois de novembre, qui est malheureusement un très haut niveau de malades de la Covid en services de réanimation. Pour une AG électorale, le présentiel est important et il est probable qu'en décembre on ne pourra pas se réunir et peut être même de se déplacer entre différentes régions en France.

David ROS constate que les décisions ne sont pas faciles et qu'elles ne sont pas prises pour le plaisir de prolonger le mandat. Il y a maintenant une nouvelle liste annoncée et donc il y a un risque d'un recours si on ne maintient pas les élections en avril. De plus, il exprime des doutes sur la capacité de mener une campagne dans une France en « rouge écarlate ». Dans le contexte actuel, la date du 3 avril semble la solution la plus raisonnable, et il rappelle que la prudence doit guider nos décisions.

Stéphane ESCAFRE se demande pourquoi le présentiel est plus important en AG électorale que en AG ordinaire. Il dit que le vote peut aussi avoir lieu par correspondance. Bachar KOUATLY fait remarquer que les services de la poste fonctionnent mal en ce moment. Il souligne que les enveloppes T envoyées pour la convocation de l'AG ordinaire qui aurait dû se tenir le 26 septembre, envoyées le 11 septembre, ne sont parvenues au siège que le 9 octobre.

Yves MAREK pense que le soucis est d'éviter les polémiques, et conclut que toutes les décisions sont difficiles à prendre en ce moment. Il rappelle qu'il faut demander au ministère d'assister à l'AG du 31 octobre. Il propose également de faire le 31 octobre une AG extraordinaire (donc portant sur une révision des statuts) et de faire entériner la prolongation du mandat du CD actuel ainsi que de proposer la date du 3 avril pour l'AG électorale.

Bruno DELPORT rappelle que si le mandat du CD s'arrête sans élection, il faudra un administrateur, nommé par le Ministère, dont le coût est estimé pour la FFE à 50 000 euros sur 4 à 5 mois. Cette information est à donner aux clubs.

André RASNEUR explique que cela voudra aussi dire qu'il y aura une perte d'agrément automatique.

Frédéric LOYARTE constate qu'il faut faire confiance aux clubs, sinon on va sur des débats juridiques

André RASNEUR rappelle que on ne peut pas mettre les clubs devant le fait accompli. Il estime que c'est le CD qui est responsable de toute ces dérives et rappelle qu'à la fois le ministère et le CNOSF disent que un report de l'AG électorale en 2021 n'est pas possible.

Bruno DELPORT demande à André RASNEUR qui aujourd'hui peut signer un papier disant que l'AG peut avoir lieu le 5 décembre.

André RASNEUR pense que l'on peut tout faire en présentiel actuellement.

Stéphane ESCAFRE propose de faire un vote électronique pour une AG électorale, vu que la fédération de rugby vient de faire une élection en ligne. L'AGO peut donc avoir un vote électronique sur des questions aussi complexes.

Bachar KOUATLY remarque qu'une proposition de vote électronique en ligne a été faite à l'AG du 21 mai 2018, mais que le résultat du vote ce jour là avait été contre cette proposition.

Yves MAREK propose de décider de convoquer également une AG extraordinaire le 31 octobre et de mettre à l'ordre du jour de cette AG le report des élections au 3 avril 2021. Cette AG n'aura lieu uniquement que si le quorum est présent. Une AGO peut prendre ce type de décision s'il y a le quorum. S'il y a pas le quorum, la FFE pourra envisager une AG Extraordinaire pour ce point plus tard en novembre.

Mathilde CHOISY dit qu'avec la solution technique proposée par le prestataire, on ne connaîtra le quorum qu'une fois les votes terminés.

David ROS conclut que si il n'y pas le quorum et si l'AG vote contre, le CD de novembre prendra une décision.

Vote : soumettre à l'AG sous la forme d'une AG Extraordinaire, le 31 octobre, la prorogation du mandat du CD élu en décembre 2016, jusqu'il a une AG Électorale. Cyrille Dimey à nouveau présent a participé directement à ce vote.

Pour : 18

Contre : 2

Abst : 3

Suite à ce vote, Mathilde CHOISY et Eric DELMOTTE regarderont les aspects techniques avec le prestataire.

7- Les questions diverses : rapport de l'inspection du Ministère des Sports

Ce rapport reçu par la FFE a été publié sur le site de la FFE. Bachar KOUATLY souligne que ce rapport conclu à son honnêteté. Il rappelle avoir consacré 4 ans de bénévolat total à la FFE sans tirer des profits et plutôt d'avoir apporté contacts et réseau à la FFE. Il constate que beaucoup de personnes travaillent pour la FFE, et que nul n'est parfait – Il rappelle préférer une vie imparfaite à une mort réglementaire, et qu'il n'est là pas pour se servir, mais pour servir la fédération.

Bruno DELPORT constate que ce rapport n'expose pas de prise illégale d'intérêts, et revient sur deux points du rapport : 1) Il pointe l'incohérence du rapport qui mentionne d'abord que les échecs ne sont pas un sport pour ensuite critiquer la situation du haut niveau. Comment peut-on avoir un haut niveau de loisir ? 2) Il est important de revoir les statuts de la FFE car ils mélangent aujourd'hui des questions réellement statutaires avec des éléments qui devraient plutôt être dans un règlement intérieur, règlement plus simplement modifiable, apportant ainsi plus d'agilité d'action. Ce travail autour des statuts est dans l'intérêt de tous et doit se faire en toute transparence.

Bruno DELPORT évoque également la Commission de Contrôle Économique et de Gestion pour estimer que la présence du trésorier dans cette Commission est aberrante, compte tenu de la taille de la FFE, de la présence d'un cabinet comptable et d'un cabinet d'audit.

André RASNEUR estime que le rapport est accablant sur les dérives des statuts et que le point 2.3.2 sur le reversement aux départements est un point illégal qui a été accepté par le CD. Le CD doit faire l'analyse des conséquences de ses actes et il déplore à nouveau un risque de perte de l'agrément sport de la FFE.

Eric PRIÉ déclare avoir lu l'article 2-3-2 du rapport, évoquant la réversion aux Comités départementaux, et se demande pour qui il est vraiment accablant. D'une précision troublante par certains aspects, il en oublie d'autres : quel "montant moindre" était reversé aux Comités parisiens ? Qui était l'instigateur et responsable du groupe de travail FFE ? Qui a payé à la FFE, seul, l'amende du référé ? Sur quel budget ? Jusqu'à l'apothéose finale du procès d'intention sur l'AG-FFE 2019 de St-Quentin où sont rapportées les affabulations d'une opposition toujours revancharde. Une opposition écrasée aux élections FFE de décembre 2016, victorieuses pour l'équipe en place, suite au putsch scandaleux "ad nutum" de l'AG-FFE de mars 2016 qui avaient installé, pour quelques mois, l'intérim truqué du futur candidat déchu. Affabulations rapportées, donc endossées, dans un rapport officiel du Ministère, sans contradictoire. Eric PRIÉ affirme alors comprendre pourquoi le rapport est en Une du site FFE, et remercie pour cet angle de communication en direction des clubs, face aux apparatchiks de tout bord qui pourrissent les Échecs.

Reza SALAMI pense que le président KOUATLY fait grandir les échecs et a, par son action à la tête de la FFE, rendu notre discipline est plus attractive.

Bachar KOUATLY souligne que la FFE a répondu aux rapporteurs sur tous les points soulevés par l'inspecteur. Sur la forme, il s'accorde sur le fait qu'il y a des choses à améliorer mais sur le fond, il juge ce rapport excellent pour la FFE. Il annonce que la FFE va demander la délégation au ministère sur la base de nos activités récentes, notamment sur le plan scolaire.

8. Autres questions diverses

8.1 Johanna BASTI propose un groupe de travail sur le développement durable. Elle souligne que c'est un thème peu développé par la FFE et qui est un axe prioritaire de travail. Le Comité Directeur acte le principe de la création de cette Commission avec appel à candidature sur le site de la FFE.

8.2 Olivier DELABARRE demande la possibilité de faire de la visioconférence pour tous les stages d'arbitrage et demande d'autoriser la DNA de proposer cela à ses formateurs.

Laurent FREYD explique que des formations en ligne sont faites depuis le printemps pour les arbitres déjà formés. Pour les stages initiaux : le stage d'arbitre de club, la DNA est peu favorable de généraliser ces stages en ligne car c'est le premier niveau d'arbitre. Vu que la situation continue sur la Covid, la DNA après avoir pris cette décision au printemps, a regardé ce point à nouveau en septembre, et est resté sur sa position initiale d'une préférence pour le présentiel pour les stages d'arbitre de club en estimant que si les stagiaires ne peuvent pas se déplacer pour un stage, ils ne pourront pas se déplacer pour un tournoi.

Bachar KOUATLY constate que cette question mérite un débat plus long et propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain CD avec une proposition substantielle, avec un travail en commun sur cette question entre la DNA et la DTN.

Anémone KULCZAK rappelle qu'une position sur ce point est nécessaire en novembre car la ligue de Normandie attend pour lancer son stage.

André RASNEUR pense qu'il est important de faire ce stage initial en présentiel.

Anémone KULCZAK estime que on pourrait laisser aux ligues la possibilité de faire ce qu'elles souhaitent.

André RASNEUR rappelle que tout le monde doit être initié de la même façon sur le territoire.

Laurent FREYD souligne que sur les examens, ceux-ci sont en ligne et que ce sont des examens nationaux.

8.3 André RASNEUR demande la gratuité des droits d'homologation pour la saison en cours pour inciter les clubs à reprendre une activité de compétition.

Bachar KOUATLY rappelle que cela a un coût d'homologuer et de dé-homologuer, et que avec la baisse du nombre de licenciés et l'annulation des compétitions, la FFE a déjà 90 000 euros de recettes en moins cette année. Il souligne que pour continuer à délivrer des services, il faut garder des recettes et ces homologations sont un poste de recette.

André RASNEUR estime qu'il est très difficile d'organiser des opens. Il pense que si les licenciés A n'ont pas repris leur licence, c'est parce qu'ils attendent de savoir s'il y aura des tournois. Cette mesure permettrait aux clubs de vivre et la FFE doit aider les clubs. C'est un message d'encouragement.

Véronique REVOY constate que la situation financière de la FFE est fragile. Il est difficile de ce contexte de se priver de recettes quelles qu'elles soient. C'est le rôle du CD de veiller à la santé financière de la FFE.

Mathilde CHOISY rappelle que la FFE, comme toutes les fédérations sportives, attend toujours le plan de relance du sport.

Le 10/10/2020,

Le Président

Le Secrétaire Général et porte-parole

Bachar KOUATLY

David ROS